



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

FR

## Discours

Bruxelles, le 9 décembre 2014

ECA/14/57

# Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation des rapports annuels 2013

Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières)

Bruxelles, le 9 décembre 2014

Seule la version prononcée fait foi.

## ECA Press

Damijan Fišer – Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Madame la Vice-présidente de la Commission,

C'est un honneur de présenter au Conseil le rapport annuel de la Cour relatif à l'exercice 2013.

L'Europe connaît actuellement des changements importants. La nouvelle Commission européenne va devoir relever toute une série de défis majeurs.

L'un d'eux consiste à améliorer la gestion du budget de l'UE et s'articule autour de trois éléments essentiels: utiliser l'argent disponible, veiller au respect des règles financières de l'Union et obtenir des résultats utiles – et visibles – pour les citoyens. Une «triade vertueuse», comme dirait le Président Juncker.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

En ce début de nouvelle période de dépenses, la Cour fait observer dans son rapport annuel que, globalement, la gestion financière de l'UE n'est toujours pas satisfaisante.

S'agissant de l'**utilisation du budget de l'Union**, des paiements représentant plus de 148 milliards d'euros ont été effectués, ce qui correspond à près de 99 % du montant disponible pour l'exercice concerné.

La Cour estime, en conclusion, que ces opérations ont été correctement comptabilisées en 2013. Depuis 2007, elle a donc émis chaque année une opinion favorable sur la fiabilité des comptes de l'UE.

Contrairement à ce qu'ont indiqué certains articles de presse, nous n'avons pas trouvé de «trou noir» dans les comptes de l'UE. Ce que nous remarquons dans notre rapport, c'est que, malgré le niveau élevé des paiements, le montant total des obligations financières de l'UE restant à liquider a encore augmenté de 9 milliards d'euros, pour atteindre 322 milliards d'euros à la fin de 2013.

Comme nous le soulignons, il s'agit là de l'un des nombreux signes de la pression croissante exercée sur les flux de trésorerie de l'UE. Et c'est dans ce contexte que nous recommandons à la Commission d'anticiper d'éventuelles pénuries de financements en établissant des prévisions de trésorerie pertinentes.

C'est également pourquoi nous recommandons à la Commission de veiller à ce que les avances et les investissements initiaux financés sur le budget de l'UE correspondent réellement à des besoins de trésorerie. À titre d'exemple, moins de la moitié des 14 milliards d'euros alloués à des **instruments d'ingénierie financière** depuis 2007 avait été effectivement versée aux bénéficiaires finals à la fin de 2013.

C'est l'un des risques que comporte l'utilisation d'instruments financiers. Il y en a un autre: plus l'on mobilise les fonds publics, plus ces fonds échappent à l'obligation de rendre compte et à l'audit. En l'absence des dispositifs appropriés, il risque d'être plus difficile, du fait des instruments financiers, de voir où va l'argent, de savoir si les conditions requises pour le dépenser sont remplies, et de déterminer les résultats obtenus.

C'est un point sur lequel nous avons attiré l'attention non seulement dans notre rapport annuel, mais encore dans deux analyses panoramiques récentes, l'une sur les lacunes en matière d'obligation de rendre compte et d'audit public, l'autre sur les risques pesant sur la gestion financière dans l'UE.

Et je reviens sur ce point aujourd'hui car il présente une grande importance dans le contexte du plan d'investissement pour l'Europe récemment annoncé par la Commission. Le nouveau **Fonds européen pour les investissements stratégiques** s'appuiera, en fin de compte, sur des garanties provenant du budget de l'Union pour lever des financements privés, si bien que les principes de transparence, d'obligation de rendre compte et d'audit public devront être respectés.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Le budget de l'UE est dépensé, mais de trop nombreux paiements sont encore effectués **en violation des règles**.

La Cour estime qu'en 2013, le taux d'erreur global pour les paiements s'est élevé à 4,7 %, contre 4,8 % en 2012. Ce pourcentage est nettement supérieur au «seuil de signification» de 2 %. C'est le cas chaque année depuis que la Cour contrôle les comptes de l'Union.

En 2013, tous les domaines de dépenses ont été affectés par un niveau significatif d'erreur. La seule exception concernait les 10,6 milliards d'euros que l'Union a consacrés à son propre fonctionnement.

La Cour estime que le taux d'erreur relatif aux 80 % de fonds de l'UE cogérés par la Commission et les États membres est plus élevé. Nous estimons le taux d'erreur dans les domaines en gestion partagée à 5,2 %, contre 3,7 % dans les autres domaines qui, pour l'essentiel, sont gérés directement par la Commission. Comme l'indique par ailleurs l'analyse présentée dans notre vue d'ensemble des dépenses en matière d'agriculture et de cohésion au cours de la période 2007-2013, la Cour relève des erreurs dans tous les États membres.

Certes, les mesures correctrices prises par la Commission et les autorités nationales contribuent à juguler le taux d'erreur global, mais les informations probantes dont nous disposons donnent à penser qu'il est possible de faire bien davantage dans le cadre des dispositifs actuels, avant tout pour prévenir les erreurs.

Ainsi, le taux d'erreur relevé par la Cour dans le domaine du développement rural aurait pu, en principe, être ramené de 6,7 % à 2,0 %, si les autorités nationales avaient exploité toutes les informations à leur disposition avant de demander le remboursement à la Commission.

Les principales sources d'erreur auxquelles les autorités nationales devraient prendre garde sont les mêmes que les années précédentes: demandes inéligibles, manquements graves aux règles des marchés publics et déclarations incorrectes concernant des surfaces agricoles.

Du point de vue de la Cour, il vaut mieux prévenir que corriger, car ces erreurs affectant la régularité compromettent également l'efficacité et l'efficacités des dépenses de l'UE. Ceci m'amène au troisième grand message de notre rapport annuel.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

La Cour estime que les gestionnaires financiers, au niveau de l'Union comme à celui des États membres, devraient se concentrer davantage sur les résultats lorsqu'ils dépensent les fonds de l'UE.

Pendant la période de programmation 2007-2013, l'accent a d'abord été mis sur le fait de dépenser les fonds disponibles, puis sur le respect des règles. Ce n'est qu'en dernier lieu, et dans une moindre mesure, que l'**obtention de résultats** a été prise en considération.

Cette situation procède d'une caractéristique fondamentale des principes de gestion budgétaire de l'UE. Les agents, au niveau des États membres et de l'Union, ont été pour ainsi dire contraints à dépenser l'argent, faute de quoi ils risquaient de perdre les financements, mais l'incitation était moindre pour ce qui est d'obtenir des résultats avec les fonds dépensés.

Cela doit changer lors de la nouvelle période de programmation. Le rapport annuel de la Cour fournit de nombreux exemples, tirés des 19 rapports spéciaux que la Cour a adoptés en 2013, pour montrer comment le fait d'accorder plus d'attention aux résultats permettrait de renforcer la performance.

La Commission s'est déclarée désireuse de passer d'une culture de la dépense à une culture de la performance. Trois éléments seront nécessaires à sa réussite:

- premièrement, une réelle volonté, au niveau de l'Union et au niveau national, d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec les fonds limités de l'UE;

- deuxièmement, des valeurs cibles adéquates pour les résultats à atteindre, ainsi que des informations fiables sur la manière dont leur réalisation progresse;
- troisièmement – et c'est très important – des mesures d'incitation appropriées pour récompenser les bonnes performances et sanctionner les contre-performances.

Dans le même temps, les résultats globalement obtenus avec les fonds de l'UE pourraient – et devraient – être plus visibles. À cet égard, la Cour recommande à la Commission de mieux couvrir, dans son rapport d'évaluation annuel, la valeur ajoutée européenne du budget de l'UE, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Nous observons également que la capacité de la Commission à le faire dépendra – dans une très grande mesure – de la qualité des informations disponibles au niveau national.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Pour améliorer la gestion financière de l'UE, il ne s'agit pas de choisir entre dépenser l'argent, respecter les règles et obtenir des résultats. Il s'agit de parvenir à faire les trois à la fois.

Nous savons que ce n'est pas simple. Nous attirons l'attention sur les risques que cela comporte, dans notre analyse panoramique sur la gestion financière de l'UE. Toutefois, la tâche serait plus aisée si le budget de l'Union était plus gérable, avec des priorités moins nombreuses en matière de dépenses, des objectifs plus clairs et des modalités plus simples pour dépenser les fonds. Tels sont les grands enseignements de la période budgétaire 2007-2013. Comme nos travaux le montrent également – du moins, je l'espère –, la Cour s'engage pleinement à aider le Conseil, les autres institutions de l'UE et les autorités des États membres à améliorer la gestion financière et l'obligation de rendre compte de l'Union durant la période budgétaire en cours.

Je vous remercie de votre attention.